



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 23 CC/07

Réunion du 20/09/2017

Membres : MM. DA SILVA – LECOUR – FAORO – BOUJON – BELORGEY - VALOT

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE COTE D'OR

Tirage du 2^{ème} tour de CCO FERNAND BACHELARD – SPORT COMM.

En présence du club de ST APOLLINAIRE.

53 équipes : 21 matchs et 11 exempts

Exempts : CHASSAGNE – CHENOVE – POUILLY – ASPTT 2 – NEUILLY – OUGES – MAREY – FCLA – THURY – USSE 2 – DIJON MUNICIPAUX.

Les matchs auront lieu le 08/10/2017 à 15h sur le terrain premier nommé.

Longvic	2	Beaune F.C.	2
A.S.D.D.O.M	1	St Euphrone	1
Ent Etevaux	1	Manlay	1
Perrigny L/Di	1	Aiserey Izeure	1
St Apollinair	3	Montbard Venarey	2
Plombieres	2	Precy	1
Tillenay	1	F.C. C. L	1
St Jean Losne	2	Saulon Corcelles	1
Auxonne	2	Gresilles F.C	1
Fauverney	2	Remilly/Tille	1
E.S Morvandelle	1	Daix	1
E.F. Villages	1	Touillon	1
Bessey Citeaux	1	Lacanche	1
Sennecey L/D	1	As Fontaine D'Ouche	1
F.C.A.B	1	Talant	1
Is S/Tille	2	E.S.V.O	1
Tilles F.C.	1	Asft 2000	1
U.C.C.F	1	Fontaine Les Dijon	2
Dijon Usc	2	Echenon	1
Meursault	2	Vougeot	1
Val De Norge Fc	1	St Remy	1

Tirage des 16^{ème} de finale de CCO et du 1^{er} tour de CCCO auront lieu le 11.10.2017 à 14h au siège du District.

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE –JOURNEE DU 17 SEPTEMBRE 2017

Suite à un problème technique sur le serveur de la FFF, l'utilisation de la FMI a été fortement perturbée ce dimanche, notamment sur le créneau 11h00 – 15h00 durant lequel la liste des matchs ne s'affichait pas systématiquement lorsque l'utilisateur se connectait à l'application.

La Commission informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçus le 18/09/2017

U18 Access

Beaune Fc 2 - J. Selongey Is Foot 2

Seniors Departemental 1

Match 19707802 DAIX 1 – IS/TILLE 2

Match 19707802 Val De Norge Fc 1 - Chenove 1

Seniors Departemental 3

Poule A

Match 19708195 Touillon 1 - Crepand 1

Match 19708196 E.F. Villages 2 - Sombernon Gisse Fc 1

Match 19708197 Is S/Tille 3 - Montbard Venarey 2

Match 19708198 Semur Epoisses 2 - Til Chatel 1

Match 19708200 Chamesson F.C. 1 - St Remy 2

Poule B

Match 19708329 U.F.C.O 1 - Fc Fenay 1

Match 19708330 Daix 2 - Thury 1

Match 19708332 Longvic 3 - Pouilly En Auxois 2

Poule C

Match 19708459 Remilly/Tille 2 - Echenon 2

Match 19708463 Hautes Cotes 1 - Dijon Dinamo 1

Match 19708464 Genlis 2 – Marsannay 2

Poule D

Match 19708596 Merceuil 1 - Saulon Corcelles 2

Seniors Departemental 4

Poule A

Match 19708717 Montbard Venarey 4 - St Euphrone 1

Match 19708719 Belan 1 - Montigny/Aube 1

Poule B

Match 19925895 Montbard Venarey 3 - St Euphrone 2

Poule C

Match 19925926 Marey 2 - E.S.V.O 2

Poule D

Match 19925955 Bligny 2 - Lacanche 2

Match 19925956 Ent F.C. C. L. 2 - Nolay 1

Match 19928957 Vougeot 1 - Manlay 2

Poule E

Match 19925985 Talant 2 - Afrique F.D. 1

Match 19925986 Plombières 3 - U.F.C.O 2

SENIORS

RERERVE – Droits 30 €

Match 19708063 Séniors Départemental 2 – B ASFO – ECHENON du 17/09/2017

Réserve d'ECHENON , régulièrement confirmée par mail, droits a débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ASFO suite à la non présentation de la "liste licences match".

Article - 141 Vérification des licences

2. En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 139bis, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci.

Dans ce cas, l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

La Commission des Compétitions demande à l'arbitre un rapport, **sous huitaine**, sur le contrôle des licences avant match.

Décision différée.

FORFAITS

Match 19926016 Séniors Départemental 4 F ECHENON 3 – HAUTES COTES 2 du 17/09/2017

Forfait déclaré de HAUTES COTES 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à HAUTES COTES 0-3 -1pt pour en reporter le bénéfice à ECHENON.

S'agissant du match aller, le match retour 19926031 du 5/11/2017 est inversé

Amende de 50 € à HAUTES COTES 2.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 19707808 D1 IS/TILLE 2 – VAL DE NORGE du 24/09/2017** se jouera le 23/09/2017 à 18 h 30
- **Match 19708203 D3 – A MVF 3 – USSE 2 du 24/09/2017** se jouera à 13 h 00 à VENAREY LES LAUMES
- **Match 19708745 D4 – A MVF 4 – USSE 3 du 3/12/2017** se jouera à 12 h 30.
- **Match 19926020 D4 – F ST JEAN DE LOSNE 3 – BESSEY du 24/09/2017** se jouera le 23/09/2017 à 19 h 30.
- **Match 19926050 D4 – G MPL 2 – ENT ETEVAUX du 24/09/2017** se jouera à 15 H 00
- **Match 19707944 D2 – A ST APOLLINAIRE 3 – LONGVIC 2 du 1/10/2017** se jouera le 30/09/2017 à 19 h 00
- **Match 19708598 D3- D MEURSAULT 2 – MERCEUIL du 24/09/2017** se jouera à BEAUNE à 13h stade JEAN DESANGLE.
- **Match 19926110 D4 - I VOUGEOT 2 – CHENOVE 3 du 24/09/2017** se jouera à 12h30
- La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :
Match Aller : 19926083 Séniors Départemental 4 – H LONGCHAMP 1 - ST APOLLINAIRE 4 du 1/10/2017
Match Retour : 19926098 ST APOLLINAIRE 4 – LONGCHAMP du 19/11/2017

COURRIERS

- **De DINAMO** : concernant le match 19708463 Séniors Départemental 3 - C HAUTES COTES 1 – DINAMO 1 du 17/09/2017. Transmis CDA.
- **De MAGNIEN** : concernant la participation de U17 en Séniors. (Voir Article 73 des Règlements Généraux). Réponse a été faite par le secrétariat.
- **De PLOMBIERES** : informant qu'en cas d'intempéries, le terrain de replis sera le terrain stabilisé.
- **De M. BOUJON CLAUDE** : rapport délégation de match RAS.
- **Courrier de MERCEUIL** : Demande de dérogation pour jouer au stade J. DESANGLE. La Commission accord la dérogation.

JEUNES

FORFAITS

- **Match 19924610 U18 D1 – A TALANT 1 – ENT MVF du 17/09/2017**
Forfait déclaré de TALANT.
La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à TALANT 0-3 -1pt pour en reporter le bénéfice à ENT MVF
Amende de 50 € à TALANT.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match U18 ACCESS JDF 21 1 – FONTAINE LES DIJON 2 du 24/09/2017** se jouera le 1/10/2017
- **Match U18 D2 – A Ent RUFFEY STE MARIE – CHEVIGNY ST SR 2 du 24/09/2017** se jouera le 23/09/2017
- **Match 19708944 U15 ACCESS JSIF – BEAUNE du 23/09/2017** se jouera le 13 h 00.
- La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse les rencontres entre ces deux clubs, soit :
Match 19924613 U18 D1 – A GEVREY 2 – VAL DE NORGE 1 du 24/09/2017 se jouera le 23/09/2017 à 15 h 00 à ST JULIEN.
Le match retour 19924658 GEVREY – VAL DE NORGE du 10/03/2018

CHAMPIONNAT U18 – U15

Courrier de TILLES FC : nous informant

- du retrait de leur équipe U15 en championnat U15 D1
- de l'engagement d'une équipe en championnat U18 D2

Courrier de DIJON ULFE : Informant la Commission du retrait d'engagement des équipes U15 D2 et U18 D2

COURRIERS

- **De PLOMBIERES**
concernant l'engagement de l'équipe U13 Niv 1, l'accord a bien été donné via footclubs le 10/09/2017 demandant à jouer les match à 10 h 00, le club devra se rapprocher des clubs adverses.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 7-2-2 de l'annuaire Ligue

Le Président : B. LECOUR
Le secrétaire de séance : P. FAORO